

08/226



Saint-Florent, le 15 janvier 2026

**ARRETÉ DE CIRCULATION
DEPANNAGE RESEAUX TELECOM SUR LE PONT CASSÉ
RUE DE LA PASSERELLE
Du 02/02/2026 au 02/03/2026**

Le Maire de la Commune de Saint-Florent,

VU le Code de la route, notamment les articles R 411.5, R 411.7 et R 411.8 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122.22, L2122.23, L2211.1, L2212.2, L2213.1, L2213.3, L2213.5 ;
Vu le Code de la Voirie Routière ; l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
VU la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et L'Etat;

VU la demande de l'entreprise TPA représentée par Monsieur BONAT Steven en date du 15 janvier 2026.

CONSIDERANT la pose d'un regard Telecom du 02 février au 02 mars 2026.

ARRETÉ

Article 1 – Du 02 février au 02 mars 2026 le stationnement et le dépassement seront interdits du 1 au 19 rue de la passerelle.

Article 2 - Le chef de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Paul COSTA,
1er Adjoint